



# SAISIE ATTRIBUTION SUR COMPTE BANCAIRE

Par an, le 19/02/2019 à 19:15

Bonjour,

Je me permets de m'adresser à vous car je suis désespérée. Je viens d'avoir le 05/02/2019 sur mon compte bancaire une saisie attribution, la banque a bloqué 352 euros sans compter leurs frais de 130 euros. J'avais une dette depuis 2003 au Crédit agricole de 40 000 euros suite à la liquidation judiciaire de mon mari qui était artisan en région parisienne et suite à des travaux ou il était payé par traite (ligne d'escompte) qui n'ont pas été honoré par le client aux dates d'échéances prévus donc il a du déposer le bilan et liquidation judiciaire, nous sommes marié sous le régime de la communauté et biensur la banque s'est retournée contre moi son épouse il y a eu un jugement en 2003 me condamnant à payer ces 40 000 euros dont j'avais obtenu lors de l'audience un paiement tous les mois de 100 euros peu mais c'est tout ce qu'on pouvait donner. j'ai régler pendant des années 100euros par mois j'ai remboursé à hauteur de 14000 euros puis en 2014 j'ai arrêté de payer car financièrement je ne pouvais plus et j'ai déménagé dans le sud de la france pour des raisons médicales et en août 2016 à nouveau saisie attribution sur mon compte par un huissier de la région de mon domicile ma situation financière était catastrophique j'ai donc proposé des paiements de 50euros par mois, puis en octobre 2016 je recois un courrier de cet huissier me demandant d'arrêter de payer ces 50 euros car le dossier avait été retourné à son client le CA à sa demande. J'ai a nouveau déménager à 100 km et n'ai donc pas reçu la visite de cet huissier car il a l'ancienne adresse, j'ai su que c'était lui suite au courrier reçu de ma banque m'informant de cette saisie attribution. Je n'ai donc pas le titre de l'huissier et selon le courrier de ma banque ma dette ne cesse d'augmenter à ce jour 68601 euros je ne sais pas quoi ni comment faire. Puis-je contester cette saisie ? ont-il le droit d'inclure toujours plus d'intérêts malgré mes versement ? Merci de votre réponse.

Par youris, le 19/02/2019 à 20:16

bonjour,

quand vous payez par échéances une dette à un huissier, l'argent sert d'abord à payer les frais de recouvrement, puis les intérêts et en dernier lieu votre dette initiale.

au vu du montant de votre dette et de vos faibles remboursements, je crains que vous n'ayez pas beaucoup remboursé votre dette.

pour les intérêts, il est probable qu'ils soient mentionnés sur le jugement vous condamnant à payer.

dans votre situation, la seule solution me semble le dépôt d'un dossier de surendettement.

salutations

Par **P.M.**, le **19/02/2019** à **21:15**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste...